

Ambition 14 – Devenir la première région à biodiversité positive

Le Centre-Val de Loire est riche d'une diversité des milieux naturels et des espèces dont la protection constitue un enjeu majeur du XXI^{ème} siècle. C'est pourquoi la Région a initié des politiques volontaristes pour lutter contre les pressions qui s'exercent sur la biodiversité.

Suite à l'adoption de la **stratégie régionale de la biodiversité** en 2011, la cartographie de la trame verte et bleue dans le schéma régional de cohérence écologique adopté en 2014 a constitué une avancée majeure dans la connaissance de la biodiversité en région. La déclinaison de cette cartographie à l'échelle des pays et agglomérations, à l'incitation de la Région, permet d'affiner cette connaissance et de mettre en œuvre des actions, notamment dans les contrats régionaux de solidarité territoriale. La création en 2013 de l'*observatoire régional de la biodiversité* et le projet d'*agence régionale de la biodiversité* en 2017 permettent d'entretenir cette connaissance et de mettre en résonance les expériences et en réseau les acteurs de la biodiversité en région.

La région Centre-Val de Loire compte 10 réserves naturelles, 113 sites naturels remarquables gérés par le Conservatoire régional d'espaces naturels et 112 espaces naturels sensibles relevant des Départements. Enjeu important en termes de biodiversité, les surfaces toujours en herbe représentent en 2014 plus de 238 000 ha, soit 10,3 % de la surface agricole utile et 6 % du territoire régional. Cette surface est en baisse continue depuis les années 1990 et en baisse de - 2,5 % entre 2000 et 2010 (- 7,5 % au niveau national). Sur l'objectif de création d'une quinzaine de réserves naturelles régionales d'ici 2030, 5 réserves ont été créées entre 2011 et 2016, la Région ayant engagé 0,8 M€ sur ces zones. Ces actions doivent être poursuivies ; en effet, les espaces préservés couvrent moins de 1% du territoire régional, 17 % des 5 344 espèces étudiées en région sont menacées, 30% des habitats étudiés sont menacés, soit 50 habitats naturels, et on dénombre 24 espèces de plantes invasives représentant 1,5 % de la flore régionale.

L'éducation à l'environnement est un facteur déterminant pour l'appropriation des enjeux de conservation de la biodiversité. À travers la création de l'Ecopôle qui œuvre pour la professionnalisation dans ce domaine, les conventions vertes avec les associations, les contrats avec les parcs naturels régionaux, la création et la diffusion d'un guide des animations nature, la Région a consacré près de 9 M€ à l'éducation à l'environnement entre 2012 et 2016.

Les collectivités régionales et l'Etat ne relâchent pas leur effort en faveur de la **restauration du bon état écologique des cours d'eau** : effacement d'ouvrages pour la continuité écologique, restauration des berges et des milieux naturels. 7,68 M€ ont été engagés dans les contrats de bassin qui couvrent aujourd'hui 75 % du territoire régional (50% en 2011). 19% des masses d'eau sont en bon état, un taux stable depuis 2011. L'état écologique des cours d'eau relève d'un équilibre fragile et permanent qui nécessite un travail continu et accru. Concernant l'eau potable, on observe une tendance de fond à l'amélioration de sa qualité, avec toutefois toujours des zones de grande fragilité en Eure-et-Loir : 36 000 habitants n'ont pas accès à une eau conforme en nitrates (87,6 % sont situés en Eure-et-Loir) et près de 132 000 n'ont pas accès à une eau conforme en pesticides (25 % de moins qu'en 2012, avec 66 % de ces habitants situés en Eure-et-Loir et dans le Loiret).

Les graves inondations de juin 2016 qui ont fait en région Centre-Val de Loire plus de 182 000 sinistrés et dont le coût des dommages est estimé à plus d'1,4 milliards d'euros nous ont rappelé à quel point ce risque est présent sur notre territoire. Afin de réduire le risque inondation et améliorer l'information des collectivités et des habitants, les projets permettant d'**améliorer la culture du risque** se multiplient : actions du CEPRI (Centre Européen de Prévention du Risque Inondation), communes disposant d'un PPR (Plan de Prévention du Risque), acquisition de terrains sur le quartier de la Bouillie à Blois afin de rendre au déversoir sa fonction primaire, travaux de restauration et d'entretien du lit et des levées de la Loire, actions de sensibilisation des Maisons de Loire.



5 réserves naturelles régionales créées



75% du territoire régional couvert par un contrat de bassin